



14ème législature

Question N° : 98056	De M. Bernard Debré (Les Républicains - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >programmes	Analyse > enseignement d'indologie. université Lyon 3. pérennité.
Question publiée au JO le : 26/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Debré appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'enseignement de l'indologie à l'université Jean Moulin Lyon 3. Depuis plus de trois ans, la faculté des langues de Lyon 3 a offert en plus d'un enseignement en licence un master d'indologie unique en France associant enseignement de la civilisation indienne à celui des langues courantes de l'Inde et à celui du sanskrit. Cet enseignement a permis à une cinquantaine d'étudiants de faire des échanges universitaires avec l'Inde, de se familiariser avec sa culture pour devenir, pour certains d'entre eux, diplomates et entrepreneurs dans cette partie du monde. En France, la possibilité d'accéder à un master complet en civilisation et langue indienne se résume à deux possibilités : Paris et Lyon. Mais le master de Lyon 3 sur la culture et les langues indiennes se voit stoppé dans ses avancées par une administration qui ne semble pas en percevoir l'utilité. L'offre d'une chaire d'hindi parrainée par le Conseil indien des relations culturelles (*Indian Council for Cultural Relations - ICCR*) a été refusée par l'administration de Lyon 3 alors que la convention était prête à être signée avec le Gouvernement indien. Pourtant la création, à Lyon, de la première chaire ICCR de France en hindi aurait permis de renforcer les relations de la France avec l'Inde qui, avec 1,3 milliard d'habitants, est non seulement un vaste marché comme l'a montré la visite du Président de la République en janvier 2016 mais aussi un partenaire culturel de longue date. Ce blocage témoigne d'un manque d'ouverture de l'administration de l'Université Lyon 3 et est préjudiciable à la politique étrangère française. En conséquence il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'éviter ce genre de situation et afin d'assurer la pérennité de l'enseignement d'indologie à l'Université Lyon 3.